

Auteur	Katrin Jadin, MR
Département	Vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
Sous-département	Emploi et Égalité des chances
Titre	Le travail étudiant. (QO 450)
Date de dépôt	27/10/2010

Réponse

En date du 18 février 2010 j'ai saisi, conjointement avec la ministre des Affaires sociales madame Laurette Onkelinx, le Conseil national du Travail d'une demande d'avis concernant une proposition de réforme du travail des étudiants. La proposition de réforme, approuvée en Conseil des ministres du 12 février 2010, avait principalement pour objet de remplacer les deux contingents de 23 jours avec leur taux de cotisations spécifiques de sécurité sociale par un contingent unique de 50 jours avec un taux uniforme. Cette proposition relative aux principes de sécurité sociale impliquait également une modification en droit du travail en ce sens qu'elle visait à permettre qu'un étudiant puisse être lié par un contrat d'occupation d'étudiant auprès d'un même employeur pendant douze mois au lieu de six mois actuellement. Lors de la réunion du 31 mai 2010, il a été constaté qu'il n'était pas possible de concilier les points de vue des différentes parties au sein de la Commission des Relations individuelles et de la Sécurité sociale du Conseil national du Travail. Il a donc été décidé de renvoyer le dossier au Bureau. Par une lettre du 15 octobre 2010, j'ai à nouveau saisi le Conseil national du Travail en insistant sur l'urgence de disposer d'un avis de ladite instance. Cette demande fait suite à la mise à l'agenda au sein du Sénat de diverses propositions de loi relatives au travail des étudiants. Pour la bonne marche de ses travaux, la Commission des Affaires sociales du Sénat souhaite disposer de l'avis du Conseil national du Travail et ce, tant en ce qui concerne la nécessité d'une initiative législative qu'en ce qui concerne le fond du dossier (voir: www.senate.be). Suite à cette saisine, les travaux de la Commission des relations individuelles du travail et de la Sécurité sociale ont repris. J'attends une réponse dans les meilleurs délais. Si vous souhaitez de plus amples précisions quant aux possibilités concrètes de simplification du système de déclaration à la sécurité sociale des étudiants, cela relève de la compétence de madame Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales.